



Accueil extrascolaire de la commune d'Herbeumont : Règlement d'ordre intérieur 2013-2014.

1. Informations pratiques :

1.1. Les horaires

| Lieux d'accueil | Horaire | |
|-----------------|---------|---|
| Herbeumont | Matin | 7 H 15 – 8 H 15 |
| | Midi | 11h45 à 12h45 maternelle 12h-13h primaire |
| | Soir | 15 H 45 – 18H00 |
| Saint – Médard | Matin | 7 H 15 à 8 H 15 |
| | Midi | 12h00 à 13h00 |
| | Soir | 15 H 45 à 18 H 00 |
| Martilly | Matin | 7 H 15 à 8 H 15 |
| | Midi | 12h00 à 13h00 |
| | Soir | 15 H 45 à 18 H 00 |

L'accueil de midi gratuit est organisé les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Un frigo et un four micro-ondes sont disponibles dans chaque lieu.

Pour la santé de nos enfants, évitons l'abus d'hamburger, hot-dog, pizzas...

Durant le repas, l'accueillante encourage l'enfant à manger sans l'obliger à TOUT manger. Les tartines restantes sont remises dans les boîtes afin que les parents voient ce que les enfants ont mangé. Les accueillantes ne sont pas magiciennes, elles ne pourront faire manger aux enfants ce qu'ils n'aiment pas à la maison.

Les enfants qui dînent à la maison ne peuvent être accueillis, à Herbeumont qu'à partir de 12h45 et à Saint-Médard et Martilly à 13h00 car il n'est pas possible pour une accueillante de surveiller un grand nombre d'enfants en même temps.

1.2. Les modalités d'inscriptions.

Le matin

Les inscriptions se font à la demande. Toutefois, afin d'éviter le déplacement inutile de la personne responsable de l'accueil, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) **au plus tard la veille au matin** du jour où ils ont besoin du service d'accueil. Pour ce faire, en début de chaque mois, une grille d'inscription est mise à leur disposition au tableau d'affichage situé dans la pièce d'entrée de l'école primaire. Si pour une raison urgente et imprévue, il n'est pas possible de prévenir dans ce délai, les parents peuvent contacter l'accueillante de leur école. Nous vous faisons confiance pour ne pas abuser et respecter le fonctionnement prévu.

Le soir

Pour Herbeumont, Martilly et Straimont, les modalités d'inscriptions sont les mêmes que celles du matin.

A Saint-Médard, l'accueil est assuré systématiquement dès 15h45 jusque maximum 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le mercredi

Un accueil est possible le mercredi sur inscription au plus tard la veille au matin.



- Tout enfant présent dans la cour de récréation pendant les périodes d'accueil sera inscrit comme participant à l'accueil et devra donc en payer l'inscription.
- Si un enfant retourne seul après être resté à l'accueil, il doit fournir à l'accueillante un document écrit de ses parents mentionnant la date, l'heure de départ et la signature.
- Les enfants ne peuvent quitter le lieu d'accueil durant le temps de midi.

1.3. Les coûts

Le coût à charge des parents est fixé à **0,25€ par quart d'heure**. Chaque quart d'heure entamé est dû.

Le mercredi après-midi est facturé **1€ par heure entamée**.

Si les modalités d'inscriptions ou les horaires ne sont pas respectés, une amende de 5€ sera comptabilisée par enfant, pour le(s) jour(s) concernés.

Si un enfant est inscrit à l'accueil et ne vient pas sans que l'accueillante soit prévenue, la période d'accueil sera facturée.

Les factures sont établies par l'administration communale et remises par l'intermédiaire des instituteurs. **Dorénavant, les factures seront établies en janvier (pour septembre, octobre, novembre, décembre), en avril (pour janvier, février, mars), en juillet (avril, mai, juin).** Elles sont payables dans les 2 mois qui suivent la réception.

2. Informations générales :

- Les lieux publics n'étant pas appropriés à certaines discussions, si vous souhaitez rencontrer une accueillante, il est possible de prendre rendez-vous avec elle en dehors des heures d'accueil.
- Un projet éducatif est en cours d'élaboration. Vous pouvez déjà consulter la première partie dans tous les lieux d'accueil.
- En cas de problème, vous pouvez contacter Sabrina Leclercq, coordinatrice de l'Accueil Temps Libre, au 0477/63 04 97

3. Les règles :

Elles sont présentées dans le document annexe : « Pour un accueil réussi »

Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion temporaire de l'accueil.

Tout litige est à exprimer par écrit auprès de la responsable de l'accueil extrascolaire. Il sera examiné lors d'une rencontre entre les différentes parties concernées, à savoir : l'accueillante, les parents, la responsable de l'accueil et le président de la commission communale de l'accueil.

Sabrina Leclercq, Coordinatrice Accueil Temps Libre

✉ Grand-rue 4d, 6887 Saint-Médard

☎ 061/41-47-71 📞 0477/63-04-97

📍 Ecoles : Saint-Médard : 061/41-47-71 Martilly : 061/27-15-37 Herbeumont : 061/41-34-83

Pour un accueil réussi

Les parents :

- Ils respectent les horaires et les inscriptions (5€ d'amende en cas de non-respect)
- Ils préviennent en cas de désistement
- Ils renseignent les problèmes de santé sur la fiche de renseignement
- Ils informent les accueillantes par écrit en cas de traitement médical
- Ils prévoient une collation supplémentaires pour leur enfant s'il reste après 16h ou acceptent qu'il prenne un goûter de l'accueil.
- Ils prévoient des vêtements de rechange, des mouchoirs (des langes) en cas de besoin (pluie, boue, soupe renversée...)
- Ils prévoient une casquette en été.
- Ils évitent l'abus d'hot-dog, pizzas..., de préparer un repas que l'enfant n'aime pas !
- Ils préviennent par écrit ou verbalement quand d'autres personnes viennent rechercher leur enfant.
- Ils laissent à l'enfant le temps de ranger les jeux qu'il utilise en fin de garderie
- Ils parlent à l'accueillante (ou la coordinatrice) en priorité en cas de problème, n'en parler qu'à elle, dans un lieu et à un moment approprié.
- Ils lisent le projet éducatif disponible dans chaque lieu d'accueil.
- Ils payent les garderies en respectant les conditions présentées sur la facture.

Les enfants :

- Je rentre calmement dans le lieu d'accueil.
- Je reste assis durant le repas ou l'inscription des présences.
- Je respecte les règles établies avec les accueillantes.
- Je ne sors pas de la cour ou du local sans autorisation.
- Je ne rentre pas dans les classes durant les temps d'accueil.
- Je ne vais pas aux toilettes pour jouer, discuter...
- Je ne casse pas, je ne lance pas le matériel. Je ne le reprends pas à la maison.
- Je range le jeu que j'ai utilisé avant d'en prendre un autre.
- Je ne frappe pas, je ne me moque pas.
- Je ne dis pas de gros mots.
- J'écoute et je fais ce que l'accueillante me demande.
- Je suis là pour m'amuser et pas pour me disputer
- J'utilise les 4 mots magiques : bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît
- Je trie mes déchets
- Je suis responsable de ce que j'apporte à l'école (gsm, jeux vidéo, voitures...perdu ou cassé : tant pis pour moi !)
- Je ne prête pas mon vélo, ma trottinette...
- Quand quelque chose ne va pas, je vais le dire à l'accueillante. Je ne fais pas justice moi-même

Les accueillantes :

- Elles s'engagent à mettre en œuvre tout ce qu'il leur est possible de faire pour assurer un accueil de qualité à tous les enfants concernés.
- Elles s'engagent à rester en compagnie de tous les enfants à tout moment.
- Elles montrent l'exemple aux enfants (politesse, respect, écoute, sourire...)
- Elles restent avec les enfants à chaque instant
- Elles veillent à être à l'écoute, être patientes
- Elles veillent à l'hygiène des enfants
- Elles font respecter les règles établies avec les enfants en début d'année
- Elles renseignent les parents sur le comportement de leur enfant à l'accueil
- Elles utilisent les 4 mots magiques : bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît.
- Elles interpellent les parents (et la coordinatrice si nécessaire) en cas de problème et ne le font que dans un lieu et à un moment approprié.
- Elles incitent les enfants à manger et boire, sans les obliger à tout manger.
- Elles ne donnent des médicaments qu'avec une demande écrite des parents
- Elles appliquent le projet éducatif.